

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique BOUCHER

**Membres présents** : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Raphaël SULTANA, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, M. Samir M'HACHI, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, Mme Muriel NÉMOZ, M. Frédéric RENAUD, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

**Membres ayant donné pouvoir** : 4

Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD  
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ  
M. Kossi Eric AHIALEY pouvoir à M. Marc DUBIEF  
M. Gabriel SAINT-LOUIS pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

**Délibération n°20260423DEL27**

**INSERTION**

**Avenant à la convention de partenariat entre le GIP MMIE et la Ville de Bron**

**RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2018-0618 en date du 18 juin 2018, la commune de Bron a adhéré au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maison de l'Emploi Et de la Formation » devenu « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi ».

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), d'échelle métropolitaine, est constituée à ce jour, de 46 membres dont l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, les 3 bailleurs sociaux du pôle Public de l'habitat, la CCI et la CMA ainsi que 37 communes qui partagent leurs moyens et leurs stratégies.

Le GIP agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée et notamment des bénéficiaires du RSA, à travers le déploiement de la Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi. Il intervient également auprès des acteurs de l'insertion en proximité pour favoriser les synergies entre eux et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées. Enfin, la MMI'e accompagne les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses sociales dans leurs marchés.

La MMI'e est désormais un intervenant essentiel de la politique d'insertion et d'emploi, dont la Métropole est cheffe de file aux termes de la loi.

En 2021, dans le cadre du volet « Inclusion numérique » du plan France Relance, l'État a proposé le déploiement de conseillers numériques, dont il assurait la formation et le financement, de manière dégressive jusqu'à s'éteindre totalement en 2027.

Dans le cadre de sa politique d'inclusion numérique, la Métropole de Lyon a soutenu le déploiement de ces conseillers numériques. La Métropole a organisé le portage du dispositif par la MMie et a assuré un financement complémentaire à celui apporté par l'État. Ainsi une grande partie des villes de son territoire, se sont saisies de cette opportunité.

16 conseillers numériques salariés par la MMie sont alors déployés sur le territoire de la Métropole de Lyon, avec l'objectif pour la MMie de rechercher des cofinancements pour accompagner cette dégressivité.

Depuis 2022, la MMie met à disposition de la Ville de Bron, un conseiller numérique à temps plein, qui exerce au sein des deux espaces emploi de proximité situés à Parilly et Terrailon.

En 2025, après sollicitation de la MMie, la Ville a cofinancé ce poste à hauteur de 4 000 €.

La participation financière de la Ville au financement de ce poste a été inscrite dans la convention de partenariat entre la Ville et la MMie signée pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Ainsi, en 2025, plus de 700 personnes ont pu être aidées dans leurs démarches administratives en ligne.

En 2026, après une nouvelle baisse des financements de l'État, et l'absence de solutions de financements, une réévaluation de la participation des communes a été demandée pour passer à 15 000 € pour un temps plein soit 35 % du coût global. A noter que le coût total moyen d'un conseiller numérique en 2026 est de 42 000 €. La participation de l'État devant se monter à 7 000 € et celle de la Métropole à 20 000 € par an.

Pour 2026, afin de préserver le service rendu aux habitants, il est proposé que la Ville s'engage à hauteur de 7 500 €.

Cela se traduit par un rééquilibrage des missions et le passage à ce jour de 6 à 5 permanences, permettant ainsi le maintien du dispositif de soutien des publics en situation de fracture numérique.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Bron et la MMie.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

**webdelib**

ID : 069-216900290-20260423-20260423DEL27-DE

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**